

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 septembre 2004

L'an deux mille quatre le 13 septembre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages à Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PIERRUGUES Georges - M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - Mme MARTIN Françoise - M. BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. BELLOC Jean-Paul - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. DELFAU Gérard - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. LAURIAC Gérard - M. GHIBAUT Jean Pierre - Mme GUERRÉ Nicole - M. PALOC Eric
Absents excusés : - M. RUIZ Jean François - M. DONNADIEU Jacques
Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. TOURET Jean-Louis - M. GASTAN François

Monsieur Jean François CADILHAC donne pouvoir à Monsieur Louis VILLARET
Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur GHIBAUT Jean Pierre

Monsieur Eric PALOC a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

**59 - 2004
Aménagement de la place Balsan et de la placette de la chapelle à Lagamas – mandat de maîtrise d'ouvrage**

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
03 septembre 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage
20 octobre 2004

Objet de la délibération

Monsieur Charles MANEIRO, rapporteur, explique que dans le cadre des opérations de restauration des espaces publics et monuments des villages liées au 1% Paysage et développement de l'itinéraire de découverte de l'A750, la commune de Lagamas a programmé de traiter l'espace de la place Balsan, située devant l'église, ainsi que la parcelle située au pied de la chapelle le long de la RD4.

Monsieur Charles MANEIRO précise que ces travaux, estimés pour la place Balsan à 86 500 € HT et à 58 700 € HT pour les abords de la chapelle, ont reçu un avis favorable du comité de pilotage du 1% Paysage et développement du 21/04/04 et seront financé à hauteur de 20% chacun.

Monsieur Charles MANEIRO explique que la commune de Lagamas a programmé de réaliser ces investissements sur les années 2005 et 2006. Néanmoins, pour des raisons budgétaires et techniques, son conseil municipal du 24 août 2004 a souhaité que la Communauté de communes accepte la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces opérations.

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes assurerait cette maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de la convention ci-jointe, le plan de financement étant le suivant :

Coût des projets (en € HT)		Financement	
Place Balsan	86 500	1% Paysage	29 040
Abords de la chapelle	58 700	Commune*	116 160
Total	145 200	Total	145 200

*La part communale de financement pourra être réduite en fonction des subventions complémentaires qui pourront être obtenues pour ce dossier

Le Conseil, Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de se prononcer favorablement pour accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la place Balsan et des abords de la chapelle par la commune de Lagamas
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe à cette délibération

Fait à Gignac, le 14 septembre 2004

Le Président

Louis VILLARET